

# Enquête Formation tout au long de la vie 2022 – 2023 :

Examen pour avis d'opportunité  
5 novembre 2020



---

Cnis  
Commission Emploi, qualification et revenus du travail

[Cliquez pour ajouter un titre](#)

- Un nouveau cadre européen, *Integrated european social statistics framework regulation*, qui couvre notamment l'enquête AES (Adult education survey)  
=> une nouvelle édition de l'enquête AES pour 2022
- À la suite du rapport de l'IG Insee « Rapport sur les enquêtes IVQ et PIAAC et la participation de l'Insee à la mesure des compétences en littératie et numératie » de 2016, décision d'adosser un module « Compétences », issu de l'enquête française IVQ (Information et Vie Quotidienne) de 2011

## **=> enquête Formation tout au Long de la Vie (FLV)**

- Un couplage qui fait sens
  - En termes de temps de passation pour les différents profils de personnes
  - Des variables contextuelles pertinentes communes
  - Des populations d'intérêt assez proches

- **« Formation » : des objectifs inchangés par rapport à AES 2016, toujours fortement encadrés par les attendus européens**
  - Mesurer l'accès des adultes à la formation « tout au long de la vie » selon les concepts européens de formation formelle et non formelle et d'apprentissage informel
  - Caractériser les formations suivies et ceux qui en bénéficient
  - Connaître les difficultés rencontrées pour accéder aux formations et les raisons de la non participation à la formation
  - Évaluer la connaissance et l'usage des outils d'accès à la formation
- **« Compétences » : un recentrage sur le cœur d'IVQ 2011**
  - Mesurer les compétences basses à l'écrit, pour identifier la population faisant face à des difficultés élevées (situations d'illettrisme)

## Une enquête qui s'insère dans un écosystème plus large

- **Auprès des ménages**

- Enquête Emploi : formations formelles suivies, niveau d'études atteint, formations non formelles suivies
- PIAAC : enquête OCDE sur les compétences des adultes (tous les 10 ans)

- **Auprès des entreprises**

- CVTS : enquête européenne sur la politique de formation des entreprises (tous les 5/6 ans)
- Acemo-Dialogue social en entreprise : module formation (enquête annuelle)

- Le règlement européen (IESS), désormais figé, fixe :
  - Une liste de variables obligatoires, mais possibilité d'ajouter, comme en 2016, quelques questions françaises pour éclairer des problématiques propres
  - La périodicité de l'enquête : tous les 6 ans, prochaine interrogation en 2022
  - Des contraintes sur le champ
    - Géographique : France entière (France métropolitaine pour AES 2016)
    - Âge : 18-69 ans (18-64 ans pour AES 2016)
  - Des contraintes sur la précision de certains indicateurs  
=> des conséquences sur la taille de l'échantillon et le plan de sondage

- Des concepts définis au niveau européen

|                                                                                                                                   | Apprentissage          |              |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------|----------|
|                                                                                                                                   | Apprentissage informel | Formation    |          |
|                                                                                                                                   |                        | non formelle | formelle |
| (a) Le participant doit avoir l'intention d'apprendre                                                                             | x                      | x            | x        |
| (b) L'activité d'apprentissage doit être planifiée / organisée                                                                    |                        | x            | x        |
| (c) Le cadre doit être institutionnalisé                                                                                          |                        | x            | x        |
| (d) L'apprentissage doit être graduel, hiérarchisé par niveaux                                                                    |                        |              | x        |
| (e) Il doit y avoir des prérequis (en matière de connaissance, compétences, savoir mais aussi d'âge par exemple) pour l'admission |                        |              | x        |
| (f) Il existe un processus établi pour l'inscription                                                                              |                        | (x)          | x        |
| (g) Les techniques et le contenu doivent être prédéterminés                                                                       | (x)                    | x            | x        |
| (h) La durée doit être d'au moins un semestre (ou 30 crédits ECTS <sup>1</sup> )                                                  |                        |              | x        |
| (i) Le programme doit être reconnu par le système éducatif national (ou une autorité équivalente)                                 |                        |              | x        |

1. Acronyme de l'anglais *European Credits Transfer Scale*. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays, principalement dans le cadre de la formation universitaire.

Note : x : critère requis ; (x) : critère non requis mais très fréquent.

Source : CLA 2016 (*Classification of learning activities*).

Exemples de formation formelle : diplômes scolaires, certifications RNCP >1 semestre, préparation d'un concours...

Exemples de formation non formelle : certifications RNCP <1 semestre, BAFA, TOEIC, permis de conduire, Caces...

- Métropole : environ 20 000 logements tirés dans le nouvel échantillon maître de l'Insee (Fideli)
- Dom : 2 000 logements tirés par Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte)
- Des sur-représentations possibles de certains publics :
  - Jeunes (contrainte européenne)
  - Chômeurs (cf AES 2016)
  - Personnes résidant en QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville)

- La feuille de route :
    - Respecter les contraintes européennes, peu modifiées par rapport à AES 2016
    - Veiller à la comparabilité avec la précédente édition et avec les autres enquêtes, notamment l'enquête Emploi
    - Des contraintes sur la durée de questionnement
      - Temps moyen de passation AES 2016 (30 min), mais très variable selon le nombre de formations non formelles suivies
      - D'autant plus que module Compétence adossé
        - => Ne pas dépasser un temps de passation moyen de 50 min
- => Un questionnaire proche de celui de la précédente édition

Description du ménage

Activité professionnelle

Accès à l'information sur les possibilités de formation

Formations formelles suivies

Niveau d'études atteint et parcours scolaire

Formations non formelles suivies

Difficultés d'accès à la formation

Apprentissages informels

Connaissance des droits en matière de formation

Langues et histoire familiale

*Illectronisme*

Santé

Compétences

- Maîtrise d'ouvrage : Insee-Dares
- Maîtrise d'oeuvre : Insee
  - Collecte par le réseau enquêteurs de l'Insee, en face-à-face
- Concertation
  - Volet formation : deux réunions réunissant partenaires sociaux et spécialistes des questions de formation en octobre 2020
  - Volet compétences : réunion du comité de partenaires de l'ANLCI (ministères financeurs, branches professionnelles, autres partenaires) en juin 2020

# Calendrier : principaux jalons

| Phase                              | Dates                   |
|------------------------------------|-------------------------|
| Cnis - Opportunité                 | 05/11/20                |
| Focus group papier                 | janvier-février 2021    |
| Test Capi                          | octobre-novembre 2021   |
| Comité du Label                    | T4 2021                 |
| Répétition Générale                | T1 2022                 |
| Collecte                           | Octobre 2022- Mars 2023 |
| Publication des premiers résultats | Printemps 2024          |
| Mise à disposition des données     | Fin 2024                |